Les Budgets primitifs 2016 permettent de maintenir l'ensemble des activités de la 3CA et de concrétiser, en investissement, des projets prévus auparavant, mais ils donnent également les moyens d'étendre et développer des activités existantes, et même d'en créer de nouvelles.

En outre, se poursuivent des démarches procédurales et partenariales, permettant d'envisager des extensions ou des développements d'actions à moyen terme. Pour mémoire, sera également rappelé le partenariat avec l'Etablissement public foncier avec l'absence d'incidences budgétaires cette année.

Le maintien des activités de la 3CA ; sans dresser de liste exhaustive, on peut citer en particulier :

- pour le développement économique, l'aménagement des zones d'activités *(BACA et BAZAE, F et i)*, les subventions à la création d'entreprises ou en soutien aux investissements pour l'emploi *(BP,I)*, ainsi que l'organisation de la Foire aux Mouches *(BP, F)*.
- l'ensemble des prestations pour la collecte sélective, le tri et le traitement des déchets ménagers, avec maintien d'une collecte annuelle en porte-à-porte des encombrants *(BP, F et I),*
- pour l'enfance et la jeunesse, le relais d'assistants maternels, la ludothèque et les accueils de loisirs des petites vacances *(BP, F et I),*
- en matière culturelle, le programme 2016 du « Chœur de l'Avesnois » *(BP, F)*,
- la lutte contre la location de logements insalubres ou indécents *(BP, F),*
- le dispositif « trame verte trame bleue » avec les particuliers et les communes pour les plantations de haies et/ou d'arbres d'essences locales, ainsi que la restauration de mares prairiales *(BP, F)*
- le maintien des subventions aux associations, pour les manifestations et actions d'intérêt local ou communautaire *(BP, F),*
- les services matériels aux communes, comme le montage de chapiteaux, ainsi que l'instruction des « autorisations droit du sol » *(BP, F),*
- en matière d'insertion, le suivi des bénéficiaires du RSA et l'organisation de quatre chantiers d'insertion, ce qui nécessite de poursuivre le conventionnement avec l'Etat tout en s'adaptant aux évolutions des politiques du département *(budget spécifique du CIAS).*

Les concrétisations de projets concernent des dossiers évoqués depuis plusieurs années, qui ont connu des réalisations plus longues que prévu suite à des complexités administratives mais qui vont être réalisés cette année, les crédits les concernant ayant été inscrits en restes à réaliser. Il s'agit de :

- pour le développement économique, la construction de l'espace-test agricole à Sains-du-Nord *(BAIE, I)* et la mise en oeuvre du dispositif « Ecrins » pour la sensibilisation des entreprises à l'usage du numérique *(BP, F et I),*
- pour la pratique non compétitive du sport, la couverture du mini-stade de Cartignies *(BP, I)*

Les extensions d'activités concernent :

- pour l'enfance et la jeunesse, la création d'un huitième site pour les accueils de loisirs de juillet *(BP, F et I),*
- pour la pratique sportive, le passage à huit (contre six l'an dernier et quatre il y a deux ans) du nombre de Rural'sports organisées, et l'extension tout au long de l'année du Centre d'initiation sportive intercommunal sur l'ensemble du territoire de la 3CA *(BP, F et I).*

Pour le tourisme, le respect de l'engagement pris lors de la création de la taxe de séjour, à savoir consacrer l'ensemble de son produit aux actions de l'office de tourisme intercommunal, permet un développement des activités avec la création du magazine « Slow Tour », la mise en place du réseau d'ambassadeurs, la redynamisation de la Journée des villes fortifiées, tout en confortant la coopération à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes (BP, F).

A signaler également, grâce en particulier au partenariat avec l'association « R.V.V.N. » le développement de la communication numérique de la 3CA avec le nouveau site internet, la newsletter et l'accroissement de la présence sur les réseaux sociaux *(BP, F).*

Parmi les nouvelles actions, on peut citer :

- le partenariat avec les unions commerciales du territoire *(BP, F)*,
- le début de la procédure de réalisation d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.) tout en permettant, là où les communes le souhaitent, que les procédures communales engagées avant le transfert de compétences aillent jusqu'à leur terme *(BP, I),*
- l'aménagement de locaux adaptés à l'évolution de leurs activités pour les services techniques et les chantiers d'insertion à Avesnes-sur-Helpe *(BP, F et I),*
- le regroupement en un lieu unique du service comptabilité *(BP, F et I).*

Quatre démarches procédurales et partenariales vont se poursuivre, lesquelles nécessitent parfois quelques engagements de crédits pour leur finalisation :

- la détermination des méthodes de travail avec la Sem «ORREL » (pour « Opérateur régional de réhabilitation énergétique du logement » pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'habitat sur le territoire communautaire *(BP, I),*
- la négociation d'un « Contrat Enfance Jeunesse » (CEJ) quadriennal avec la Caisse d'allocations familiales,
- la mise en place d'un Schéma de développement et d'usage des services du numérique, en parallèle avec le travail avec le syndicat mixte « La Fibre Numérique 59/62 » pour la montée en puissance du débit internet et le déploiement de la fibre optique
  concomitamment, sont maintenues les aides à l'acquisition et la pose de paraboles satellites, ainsi que l'entretien du réseau de transmission internet par radio *(BP, I)*
- la procédure de désignation du titulaire d'un éventuel bail emphytéotique administratif pour le pôle tertiaire intercommunal *(BP, F).*

Il convient de souligner que les interventions de l'Etablissement public foncier (Epf) sur le territoire communautaire n'ont aucune incidence budgétaire en 2017 puisque :

- la démolition des bâtiments en ruine sur le site « Stiona » à Sains-du-Nord sera intégralement prise en charge par l'Epf, s'agissant du réinvestissement économique d'une friche industrielle,
- le portage foncier pour les sites « Ex-C.C.I. » à Avesnes-sur-Helpe, et « Auberge Fleurie » et « Hôtel du Marquais » à Sars-Poteries, est gratuit pour une durée de cinq années.

Enfin, des crédits ont été inscrits en « dépenses imprévues » tant en fonctionnement qu'en investissements afin de permettre d'adapter en cours d'année les actions précédemment exposées, ou d'en engager de nouvelles.

Le débat d'orientations budgétaires avait permis de cerner les difficultés à concilier équilibre budgétaire et maintien, voire accroissement des activités communautaires, à cause du désengagement constant de l'Etat depuis 2014.

Les décisions fiscales prises lors de la dernière réunion du Conseil de Communauté ont permis de garantir l'équilibre budgétaire même si la lecture de l'état fiscal « 1259 FPU » (arrivé à la 3CA après la réunion du Conseil) a réservé des surprises désagréables avec :

→ une évolution incompréhensible des bases de foncier bâti qui sont présentées comme stagnantes alors qu'est indiquée une hausse des bases des autres impôts basés sur la valeur locative des immeubles bâtis : taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

→ une évolution également incompréhensible du produit de la TaSCom, présenté en légère baisse alors que des produits exceptionnels pour cette même taxe ont été versés l'an dernier en cours d'exercice,

→ une ponction très lourde au niveau des allocations compensatrices pour les exonérations de taxe d'habitation *(exonérations décidées par l'Etat et normalement compensées par celui-ci)* qui amène une perte de recettes de 50.000 €.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement avait, elle, été correctement évaluée puisque estimée à 244.000 € lors du débat d'orientations budgétaires, et s'élevant en réalité à 249.000 €.

Les budgets primitifs ont été réalisés selon les principes retenus lors du D.O.B., en particulier le maintien des règles retenues antérieurement pour la répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal : 1/3 pour la communauté de communes, 2/3 pour les communes.

Une modification cependant à ces principes : l'absence, à ce jour, de réponse sur les subventions à attendre sur ce dossier, a amené à inscrire en section d'investissement du budget principal une recette en emprunt correspondant aux crédits inscrits en dépenses pour le lancement de la procédure du P.L.U.I. Il s'agit d'une écriture d'équilibre, qui n'a pas vocation à se concrétiser sur l'exercice 2016.

Les données chiffrées pour les différents budgets primitifs sont les suivantes.

Le budget principal s'équilibre à 12.148.017,54 € en section de fonctionnement, avec :

- en dépenses, 11.682.867,54 € de dépenses réelles et 465.150 € de dépenses d'ordre,
- en recettes, 628.306,54 € de report de l'exercice précédent et 225.600 € de restes à réaliser.

Il s'élève à 1.276.619,82 € en section d'investissement, avec :

- en dépenses, 569.600 € de restes à réaliser et 706.919,82 € d'inscriptions nouvelles,
- en recettes, 381.700 € de restes à réaliser et 894.819,82 € d'inscriptions nouvelles, dont 301.569,82 € de report de l'exercice précédent.

Le budget annexe « immobilier d'entreprises » d'élève à 79.656,38 € en section de fonctionnement et à 635.746,42 € en section d'investissement (dont 572.640 € de restes à réaliser en dépenses et 540.000 € en recettes).

Le budget annexe « concession d'aménagement » s'élève à 8.000 € en fonctionnement et à 800.000 € en section d'investissement (dont 250.000 € en dépenses et 800.000 € en recettes en restes à réaliser).

Le budget annexe « zones d'activités économiques » s'élève, entièrement en restes à réaliser, à 5.480 € en section de fonctionnement et 228.785,85 € en section d'investissement.

Pour information, le budget du Centre intercommunal d'action sociale s'élève à 1.125.628,37 € en section de fonctionnement et à 11.697,40 € en section d'investissement.

Lexique des abréviations :

BP : budget principal
BAIE : budget annexe « immobilier d'entreprises »
BACA : budget annexe « concession d'aménagement »
BAZAE : budget annexe « zones d'activités économiques »
F : section de fonctionnement
I : section d'investissement